

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
 CANTON D'AUNEAU
 COMMUNE DE YERMENONVILLE
 2 rue de Gallardon - 28130
 Tél : 02 37 32 32 14
 Courriel : mairie.yermenonville@wanadoo.fr
 Site internet : www.yermenonville.fr



Horaires d'ouverture au public :
 Lundi : de 9 h à 18 h 30
 Mardi : de 10 h 00 à 19 h 30
 Jeudi : de 10 h 00 à 19 h 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept mars à 20 h 30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Destouches, Bayon, Rousseau, Mme Coudray (arrivée à 20h50), M. Pivert, Mmes Loisel, Chupin, Antongiorgi, M. Feller.

Egalement présent : Mme Limeul (secrétaire de mairie)

Absents excusés : MM Gille, Mabrouk, Mme Chevallier (pouvoir à M. Feller).

Secrétaire de séance : M. Rousseau

1. Le « Troquet de la Vallée » : demande de subvention complémentaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour solliciter un complément de subvention de 30% du montant HT du projet de réhabilitation du commerce « Le Troquet de la Vallée » auprès de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale via le SMEP des Portes Euréliennes d'Ile de France.

2. Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France : désignation d'un représentant de la CLETC.

Monsieur Delarue a été élu à la majorité des membres présents (12 voix pour – 1 abstention), représentant à la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

3. Convention de ramassage et de captures d'animaux errants.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention de ramassage et de capture d'animaux errants avec la société Luckydogs Capture pour une durée de 3 ans.

4. Ecole Hélène Boucher : remplacement de l'aspirateur.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité et de retenir la proposition de la Société CMC pour le remplacement de l'aspirateur de l'école Hélène Boucher tombé en panne.

5. Ecole Hélène Boucher : demande de subvention exceptionnelle pour une classe découverte au zoo de la Flèche.

Le Conseil municipal décide d'allouer à la coopérative scolaire de l'école Hélène Boucher la somme de 600 € pour aider à financer la classe découverte au zoo de la Flèche.

6. Subventions aux associations pour 2017.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire la somme globale de 2 500 € à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget 2017 de la commune. La répartition par association se fera lors d'un prochain conseil municipal.

7. Fonds de péréquation pour 2017.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter le Fonds Départemental de Péréquation pour les travaux et acquisitions réalisés pendant l'année 2017.

8. Assainissement Tranche 3-4 : amortissements.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir la tranche 3-4 des travaux d'assainissement de Boigneville sur une durée de 60 ans à compter de 2017.

9. Assainissement : rapports sur le prix et la qualité du service public 2015 et 2016.

Après présentation des rapports pour 2015 et 2016, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- Décide de mettre en ligne les rapports et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.

10. Compte rendu des Syndicats et des Commissions

Commission « Culture et patrimoine »

Plusieurs animations sont prévues cette année :

- le 5 mai à 20 h 30 : conférence de Michel-Henri Gensbittel « Yermenonville pendant la révolution ».
- le 27 mai : spectacle « le premier combat de Jean Moulin » raconté par E. Auvray accompagné d'Irène Assayag au clavecin.
- le 20 août à 15 h 00 : visite de la commune « Découverte d'un village de Beauce ».
- le 10 septembre : visite du musée de la fonderie Bollet à Orléans.
- le 16 septembre à l'église : concert de l'ensemble vocal de l'abbaye de Cluny « Discantus ».
- le 14 octobre : concert de trompes de chasse au Château de Boigneville.

SIVOS

Monsieur Pivert indique qu'à la rentrée 2017, le transport scolaire des élèves de la maternelle, du primaire et du collège sera pris en charge par la Région. Le reste à charge pour les familles sera de 25€/enfant.

Commission des Affaires Scolaires

La kermesse de l'école aura lieu le 16 juin à Houx. La remise des prix le 4 juillet 2017 à Houx.

A la rentrée 2017, 79 élèves sont attendus ce qui correspond à une moyenne de 20 élèves par classe.

11. Questions et affaires diverses

Enfouissement des réseaux rue de Maintenon

Les travaux débuteront le 24 avril et dureront environ 3 mois. Le syndicat électrique « Territoires d'Energie » se charge de l'ensemble des travaux (partie publique et partie privée).

Aménagement de places de stationnement rue de Gallardon

Les travaux débuteront le 23 mars 2017 pour une durée de 15 jours.

Le Conseil municipal donne son accord de principe pour l'achat d'une nouvelle sono pour un montant de 679 € TTC.

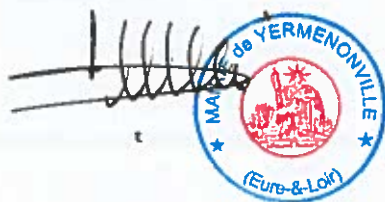
Fibre optique

Monsieur Bayon indique qu'une cinquantaine de personnes ont répondu au questionnaire relatif à la fibre optique. Une réunion est organisée le 27 mars 2017 avec des représentants du syndicat Eure et Loir numérique.

Monsieur Destouches rend compte du rapport d'activité de la bibliothèque de Yermenonville.

Séance levée à 22 h 40

Le Maire,
Bernard MARTIN



INFORMATIONS DIVERSES

DATES DES ELECTIONS EN 2017

Elections présidentielles

1^{er} tour : 23 avril 2017

2^{ème} tour : 7 mai 2017

Elections législatives

1^{er} tour : 11 juin 2017

2^{ème} tour : 18 juin 2017

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions des élèves entrant en CP pour la rentrée de septembre 2017 se feront au secrétariat de mairie pendant les permanences:

Pour l'inscription, vous devez vous munir des documents suivants :

Fiche de renseignements à compléter et signer par les deux parents (remise le jour de l'inscription ou disponible sur le site internet de la commune : www.yermenonville.fr).

- Pièce d'identité des deux parents
- Livret de famille (page parents/enfant)
- Justificatif de domicile (facture récente)
- Document (carnet de santé) attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique, BCG, ou d'un document attestant d'une contre-indication.

La Mairie vous délivrera un certificat d'inscription à remettre à Madame PACHECO, Directrice du regroupement pédagogique de Yermenonville/Houx.

Celle-ci vous recevra à l'école Hélène Boucher le vendredi 19 mai entre 8h15 et 18h30 ou le mardi 30 mai entre 17h45 et 18h30 pour procéder à l'admission de votre enfant (ce qui valide l'inscription préalable en mairie). Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous.

Il vous faudra alors remettre les documents suivants :

- Le certificat d'inscription remis par la mairie
- La fiche de renseignements donnée en mairie et complétée

Il vous faudra présenter (pas de photocopie nécessaire), même si c'est déjà demandé en mairie :

- Votre livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- Un certificat médical de vaccination (DT-Polio) de l'enfant -carnet de santé- ou un certificat de contre-indication.

A cette occasion, votre enfant, s'il est présent, pourra repérer les lieux : sa future école, sa future classe, emplacement de la cantine...

Une réunion d'informations aura lieu durant les premières semaines de rentrée avec Madame DA, en charge de la classe de CP-CE1.

INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES & RESTAURATION SCOLAIRE

Les inscriptions aux transports scolaires et à la cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2017 se feront au bureau du SIVOS, par courrier ou par mail du 2 mai au 31 mai 2017 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 & le jeudi de 14h00 à 16h30.

ATTENTION : cette année nouvelle fiche d'inscription regroupant le transport et la cantine scolaire.

Pour les inscriptions aux transports scolaires, joindre impérativement :

La fiche d'inscription à remplir que vous pouvez télécharger sur le site du SIVOS www.sivos-gallardon.com

ou www.yermenonville.fr. Pour les enfants déjà inscrits, une fiche sera envoyée par courrier aux parents. Il est obligatoire de les réinscrire chaque année.

- Une photo
- Le paiement (chèque à l'ordre du Trésor Public)
- Un timbre pour envoi de la carte de transport (sauf pour les enfants de maternelle).

Courriel pour le transport : sivos-compta-transports@orange.fr

Pour les inscriptions à la cantine :

La fiche » d'inscription à remplir (disponible sur les sites du SIVOS et de la commune). Pour les enfants déjà scolarisés, une fiche sera envoyée par courrier aux parents. Il est obligatoire de les réinscrire chaque année.

Toute inscription doit être parvenue au plus tard le 27 mai 2016.

Courriel pour la cantine : sivos-cantine@orange.fr

IMPORTANT : TOUTE INSCRIPTION DOIT PARVENIR AU SIVOS AU PLUS TARD LE 31 MAI 2017.